SECTEUR 1. **RUE DES FONTAINES**



Superficie :		0,17 hectare	
Répartition :			
100%	**Habitat**	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		12 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		2	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Individuel	
Programmation estimée :		2023-2027	

La desserte des futures constructions peut faire l'objet d'un accès commun ou individuel.

Le projet doit permettre de développer le centre-bourg. Il s'insère dans un contexte architectural et paysager de qualité. La haie et le talus répertoriés en limite avec le domaine public doivent être préservés.

Les nouvelles constructions doivent être alignées sur un axe est-ouest (alignement des faitages), afin d'orienter les façades vers la rue des Fontaines. Afin de préserver le talus existant, un recul minimum de 5 mètres par rapport à la route est exigé.

Les espaces de transition entre les secteurs d'habitat et les espaces non bâtis (espace agricole) doivent être traités avec soin. L'opération borde un cours d'eau et une zone humide à l'ouest dont les abords doivent être préservés. L'ensemble des clôtures en limite séparative doit présenter un caractère végétal.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.